



VILLE D'AVION

EXTRAIT DU REGISTRE AUX ARRETES DU MAIRE

**Objet** : Feu d'artifice du Mercredi 13 Juillet 2022 – Interdiction provisoire de circulation et de stationnement des rues René Lannoy, Posadzy et Jacques Duclos à Avion.

Jean-Marc Tellier, Maire de la Ville d'Avion, Vice-Président du Département,

Vu, l'instruction interministérielle sur la législation routière et notamment l'arrêté du 15 Juillet 1974 relatif à la législation temporaire,

Vu le Code de la Route,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3 et L 2213.4,

Vu l'organisation du feu d'artifice par la Commune d'Avion,

Considérant qu'en raison du déroulement de feu d'artifice du Mercredi 13 juillet 2022 au Jardin Public, Place J. Duclos à AVION, il convient de prendre toutes dispositions pour assurer la sécurité publique,

**ARRETE**

**ARTICLE 1** : La circulation et le stationnement des véhicules de toutes catégories seront interdits au niveau des rues René Lannoy, Posadzy et Jacques Duclos à Avion.

**ARTICLE 2** : Seuls seront autorisés à circuler et à stationner sur ce tronçon de voie, les véhicules appartenant aux services de sécurité et de santé.

**ARTICLE 3** : Les prescriptions du présent arrêté seront applicables le Mercredi 13 Juillet 2022 de 22h45 à 23h45 et prendront effet dès la mise en place, par les services techniques municipaux, de la signalisation appropriée.

**ARTICLE 4** : Pendant cette période d'interruption, la circulation et le stationnement seront déviés dans les rues adjacentes.

**ARTICLE 5** : Cet arrêté peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de sa notification.

**ARTICLE 6** : Monsieur le Maire de la Ville d'AVION, Vice-Président du Département, les Services de Police Nationale d'Avion, sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté qui sera publié.

Ainsi fait et arrêté à AVION, le 12 juillet 2022

Le Maire  
Pour Le Maire absent  
1<sup>er</sup> Adjoint Suppléant  
Jean LÉTOQUART  
Jean-Marc TELLIER

Date de publication : 12/07/22